

**MOTION**  
**sur l'impact de la sécheresse en élevage**

---

**La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, réunie en session le 28 novembre 2023, sous la présidence de Mme Fabienne BONET,**

**CONSIDERANT** l'intensité de la sécheresse et son impact sur les ressources fourragères et pastorales depuis 2 ans.

**CONSIDERANT** les incidences sur l'élevage départemental de la réforme 2023 de la PAC (rétropolation des surfaces ligneuses).

**CONSIDERANT** la réforme de l'assurance récolte pour les prairies basées sur le suivi d'un indice de production des prairies.

**CONSIDERANT** le dispositif exceptionnel voté par le Conseil Régional le 20 octobre 2023.

**S'INQUIETE** des incidences de la sécheresse et des changements climatiques sur les capacités de production (dont le PLAN VIANDE 66).

**ALERTE** sur les nombreuses difficultés rencontrées par les éleveurs (surcoût d'approvisionnement en foin, retards et baisse des acomptes d'aides directes, refus d'intervention des assurances) et sur leurs incidences en terme économique.

**DENONCE** les injonctions contradictoires entre la mise en place d'un chargement minimum pour les surfaces pastorales ligneuses et la nécessité de réguler les effectifs pour s'adapter à la sécheresse.

**S'OPPOSE** à la classification par les assureurs pour 2023, de la grande majorité des communes des P-O en aléas courant, non exceptionnel, sur la seule base de données satellitaires.

**POINTE** l'incohérence de ces données satellitaires « AIRBUS » avec les expertises de terrain menées par la chambre d'agriculture et la DDTM en juin qui ont conduit à la reconnaissance d'une sécheresse exceptionnelle sur céréales.

**DEMANDE** une révision des indicateurs utilisés pour l'assurance récolte avec une prise en compte des observations de terrain dès l'année 2023.

**DEMANDE** la prise en compte des demandes de dérogation individuelles à l'application de la rétropolation des surfaces pastorales ligneuses, déposées par les éleveurs et groupements pastoraux et l'annulation des pénalités prévues par l'ASP sur les surfaces « rétropolées ».

**DEMANDE** la mise en place de dispositif financier 2024/2027 d'accompagnement des équipements d'abreuvement des cheptels.

Perpignan, le 28 novembre 2023

POUR                    18  
CONTRE                0  
ABSTENTIONS        0

La Présidente,  
**Fabienne BONET**

